



Dégats constatés. abandon de chantier

Par **jaclesaux**, le **10/04/2008** à **22:04**

Bonjour, j'ai fait construire ma maison récemment par un artisan maçon. A la suite d'un malentendu survenu après la constatation de nombreuses erreurs, celui-ci a quitté le chantier. Nous n'avons pas fait de déclaration de fin de travaux, ni de procès verbal de réception et de parfait achèvement. J'ai poursuivi les travaux moi-même (pose des tuiles et la suite). J'ai fait constaté l'abandon du chantier par un huissier (17/04/2003). En février 2008, j'ai constaté l'apparition de fissures dûes selon des artisans venus constater les dégats, à une absence de chainages ferrailés. Je n'ai pas contracté au départ l'assurance dommage-ouvrage. J'ai fait appel à la garantie decennale de l'artisan qui a envoyé un expert constaté les dégats. A ce jour, il semble insinué que je sois à l'origine de ces fissures ayant pris la suite du chantier. Leur défense consiste à dire que si l'artisan n'avait pas quitté le chantier il aurait fait ces chainages, ce que nous contestons fortement car il avait déjà posé la charpente. Quels sont les recours possibles ?